

Et, défendus par ces deux prêtres, dont l'un même, comme on l'a vu, se trouvait en question de degré... Jules LEBLANC.

ELECTION LEGISLATIVE DE L'ISERE

Arondissement de La Tour du Pin
Inscrits: 12,546; votants: 12,800
Suffrages exprimés: 12,815
Majorité absolue: 6,408

Le Marché du Travail EN ANGLETERRE

Le famine qui sévit dans l'Inde fait déjà sentir son ombre sur le marché du travail en Angleterre. Une crise intense est née de la baisse de la production de coton à Burnley et à Nelson, c'est à dire dans la partie Nord Est du Lancashire qui approvisionne spécialement le marché indien.

Les Evénements d'Orient

LA SITUATION

Les préparatifs de guerre continuent à devenir de plus en plus constants. On ne voit pas de cesse à Constantinople de se préparer à la guerre, le gouvernement hellène venant d'opérer quatre nouvelles classes de réserve.

NOS DÉPÊCHES

L'intervention des puissances
D'après nos dépêches de Londres au *Journal*, les puissances se seraient arrêtées à la combinaison suivante, à savoir: les négociations entamées ne réussiraient pas et si la Grèce refusait d'évacuer la Crète:

1. Le commandant en chef de la flotte grecque, le capitaine de vaisseau, serait autorisé à occuper la Crète, mais à la condition formelle que ce ne soit pas en vertu d'un mandat de l'empire ottoman.

2. Les troupes grecques seraient autorisées à occuper la Crète, mais à la condition formelle que ce ne soit pas en vertu d'un mandat de l'empire ottoman.

3. Les troupes grecques seraient autorisées à occuper la Crète, mais à la condition formelle que ce ne soit pas en vertu d'un mandat de l'empire ottoman.

4. Les troupes grecques seraient autorisées à occuper la Crète, mais à la condition formelle que ce ne soit pas en vertu d'un mandat de l'empire ottoman.

5. Les troupes grecques seraient autorisées à occuper la Crète, mais à la condition formelle que ce ne soit pas en vertu d'un mandat de l'empire ottoman.

6. Les troupes grecques seraient autorisées à occuper la Crète, mais à la condition formelle que ce ne soit pas en vertu d'un mandat de l'empire ottoman.

7. Les troupes grecques seraient autorisées à occuper la Crète, mais à la condition formelle que ce ne soit pas en vertu d'un mandat de l'empire ottoman.

8. Les troupes grecques seraient autorisées à occuper la Crète, mais à la condition formelle que ce ne soit pas en vertu d'un mandat de l'empire ottoman.

9. Les troupes grecques seraient autorisées à occuper la Crète, mais à la condition formelle que ce ne soit pas en vertu d'un mandat de l'empire ottoman.

10. Les troupes grecques seraient autorisées à occuper la Crète, mais à la condition formelle que ce ne soit pas en vertu d'un mandat de l'empire ottoman.

11. Les troupes grecques seraient autorisées à occuper la Crète, mais à la condition formelle que ce ne soit pas en vertu d'un mandat de l'empire ottoman.

12. Les troupes grecques seraient autorisées à occuper la Crète, mais à la condition formelle que ce ne soit pas en vertu d'un mandat de l'empire ottoman.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

MEURTRE A NOUX-LES-MINES

Un meurtre a été commis, samedi, vers 10 heures du soir, dans une maison de la rue d'Angoulême, à Nœux-les-Mines.

Un belge, nommé Valéry Watiaux, âgé de 24 ans, avait épousé la fille d'un charcutier, Paul Delsau, âgé de 55 ans.

Ces deux personnes demoraient ensemble dans une petite maison, n° 12, rue d'Angoulême, à Nœux-les-Mines.

Un dimanche, vers 10 h. du soir, Watiaux entra, sa femme lui préparait à souper. Delsau, qui était couché dans une chambre voisine, se leva et vint reprocher à sa fille de mieux traiter son mari que lui-même.

Watiaux se précipita sur le père de sa femme, le frappa à la tête avec un objet qui se trouvait dans la chambre, et le tua sur le coup.

Watiaux fut arrêté par ses voisins et conduit à la prison de Béthune.

DÉCOUVERTE D'UN NOYÉ

Hier matin, vers 7 heures, un marinier, Théophile Campion, âgé de 24 ans, retiré du canal au quai de Calais, près de la meunerie Joville, le corps d'un noyé qui n'a pas été reconnu tout d'abord, et qui a été transporté à la Morgue de l'hôpital.

Le docteur Lagrillière a fait les constatations d'usage et a conclu à un suicide ou à un accident, car le corps ne portait aucune trace de violence.

La victime a été reconnue par son frère. C'est un nommé Henri Duquenois, âgé de 50 ans, demeurant rue Bernard.

Cet homme était infirme et on le laissait traîner par les rues, les charbonniers et les charbonnières de la commune. C'est de cette façon qu'il vivait. Son corps ne paraissait pas avoir séjourné plus de quelques heures dans l'eau.

LE SYNDICAT DES TABACS

Conférence-concert du Gymnase-Sébastien
La conférence organisée par la section de Lille du Syndicat des tabacs a eu lieu hier, au Gymnase Sébastien, comme nous l'avions annoncé.

La réunion comprenait plus de 600 ouvriers et ouvrières. Au bureau avaient pris place MM. Louquet, président; Lecomte, secrétaire; et MM. Lecomte, vice-président, et les membres de la Commission.

Le citoyen Louquet a ouvert la séance en présentant à l'Assemblée le conférencier, le citoyen Lelorrain, bien connu par ses articles dans le *Journal* et par ses discours à la tribune.

Le citoyen Lelorrain a exposé les revendications du Syndicat des tabacs et a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

MEURTRE A NOUX-LES-MINES

Un meurtre a été commis, samedi, vers 10 heures du soir, dans une maison de la rue d'Angoulême, à Nœux-les-Mines.

Un belge, nommé Valéry Watiaux, âgé de 24 ans, avait épousé la fille d'un charcutier, Paul Delsau, âgé de 55 ans.

Ces deux personnes demoraient ensemble dans une petite maison, n° 12, rue d'Angoulême, à Nœux-les-Mines.

Un dimanche, vers 10 h. du soir, Watiaux entra, sa femme lui préparait à souper. Delsau, qui était couché dans une chambre voisine, se leva et vint reprocher à sa fille de mieux traiter son mari que lui-même.

Watiaux se précipita sur le père de sa femme, le frappa à la tête avec un objet qui se trouvait dans la chambre, et le tua sur le coup.

Watiaux fut arrêté par ses voisins et conduit à la prison de Béthune.

DÉCOUVERTE D'UN NOYÉ

Hier matin, vers 7 heures, un marinier, Théophile Campion, âgé de 24 ans, retiré du canal au quai de Calais, près de la meunerie Joville, le corps d'un noyé qui n'a pas été reconnu tout d'abord, et qui a été transporté à la Morgue de l'hôpital.

Le docteur Lagrillière a fait les constatations d'usage et a conclu à un suicide ou à un accident, car le corps ne portait aucune trace de violence.

La victime a été reconnue par son frère. C'est un nommé Henri Duquenois, âgé de 50 ans, demeurant rue Bernard.

Cet homme était infirme et on le laissait traîner par les rues, les charbonniers et les charbonnières de la commune. C'est de cette façon qu'il vivait. Son corps ne paraissait pas avoir séjourné plus de quelques heures dans l'eau.

LE SYNDICAT DES TABACS

Conférence-concert du Gymnase-Sébastien
La conférence organisée par la section de Lille du Syndicat des tabacs a eu lieu hier, au Gymnase Sébastien, comme nous l'avions annoncé.

La réunion comprenait plus de 600 ouvriers et ouvrières. Au bureau avaient pris place MM. Louquet, président; Lecomte, secrétaire; et MM. Lecomte, vice-président, et les membres de la Commission.

Le citoyen Louquet a ouvert la séance en présentant à l'Assemblée le conférencier, le citoyen Lelorrain, bien connu par ses articles dans le *Journal* et par ses discours à la tribune.

Le citoyen Lelorrain a exposé les revendications du Syndicat des tabacs et a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

MEURTRE A NOUX-LES-MINES

Un meurtre a été commis, samedi, vers 10 heures du soir, dans une maison de la rue d'Angoulême, à Nœux-les-Mines.

Un belge, nommé Valéry Watiaux, âgé de 24 ans, avait épousé la fille d'un charcutier, Paul Delsau, âgé de 55 ans.

Ces deux personnes demoraient ensemble dans une petite maison, n° 12, rue d'Angoulême, à Nœux-les-Mines.

Un dimanche, vers 10 h. du soir, Watiaux entra, sa femme lui préparait à souper. Delsau, qui était couché dans une chambre voisine, se leva et vint reprocher à sa fille de mieux traiter son mari que lui-même.

Watiaux se précipita sur le père de sa femme, le frappa à la tête avec un objet qui se trouvait dans la chambre, et le tua sur le coup.

Watiaux fut arrêté par ses voisins et conduit à la prison de Béthune.

DÉCOUVERTE D'UN NOYÉ

Hier matin, vers 7 heures, un marinier, Théophile Campion, âgé de 24 ans, retiré du canal au quai de Calais, près de la meunerie Joville, le corps d'un noyé qui n'a pas été reconnu tout d'abord, et qui a été transporté à la Morgue de l'hôpital.

Le docteur Lagrillière a fait les constatations d'usage et a conclu à un suicide ou à un accident, car le corps ne portait aucune trace de violence.

La victime a été reconnue par son frère. C'est un nommé Henri Duquenois, âgé de 50 ans, demeurant rue Bernard.

Cet homme était infirme et on le laissait traîner par les rues, les charbonniers et les charbonnières de la commune. C'est de cette façon qu'il vivait. Son corps ne paraissait pas avoir séjourné plus de quelques heures dans l'eau.

LE SYNDICAT DES TABACS

Conférence-concert du Gymnase-Sébastien
La conférence organisée par la section de Lille du Syndicat des tabacs a eu lieu hier, au Gymnase Sébastien, comme nous l'avions annoncé.

La réunion comprenait plus de 600 ouvriers et ouvrières. Au bureau avaient pris place MM. Louquet, président; Lecomte, secrétaire; et MM. Lecomte, vice-président, et les membres de la Commission.

Le citoyen Louquet a ouvert la séance en présentant à l'Assemblée le conférencier, le citoyen Lelorrain, bien connu par ses articles dans le *Journal* et par ses discours à la tribune.

Le citoyen Lelorrain a exposé les revendications du Syndicat des tabacs et a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

MEURTRE A NOUX-LES-MINES

Un meurtre a été commis, samedi, vers 10 heures du soir, dans une maison de la rue d'Angoulême, à Nœux-les-Mines.

Un belge, nommé Valéry Watiaux, âgé de 24 ans, avait épousé la fille d'un charcutier, Paul Delsau, âgé de 55 ans.

Ces deux personnes demoraient ensemble dans une petite maison, n° 12, rue d'Angoulême, à Nœux-les-Mines.

Un dimanche, vers 10 h. du soir, Watiaux entra, sa femme lui préparait à souper. Delsau, qui était couché dans une chambre voisine, se leva et vint reprocher à sa fille de mieux traiter son mari que lui-même.

Watiaux se précipita sur le père de sa femme, le frappa à la tête avec un objet qui se trouvait dans la chambre, et le tua sur le coup.

Watiaux fut arrêté par ses voisins et conduit à la prison de Béthune.

DÉCOUVERTE D'UN NOYÉ

Hier matin, vers 7 heures, un marinier, Théophile Campion, âgé de 24 ans, retiré du canal au quai de Calais, près de la meunerie Joville, le corps d'un noyé qui n'a pas été reconnu tout d'abord, et qui a été transporté à la Morgue de l'hôpital.

Le docteur Lagrillière a fait les constatations d'usage et a conclu à un suicide ou à un accident, car le corps ne portait aucune trace de violence.

La victime a été reconnue par son frère. C'est un nommé Henri Duquenois, âgé de 50 ans, demeurant rue Bernard.

Cet homme était infirme et on le laissait traîner par les rues, les charbonniers et les charbonnières de la commune. C'est de cette façon qu'il vivait. Son corps ne paraissait pas avoir séjourné plus de quelques heures dans l'eau.

LE SYNDICAT DES TABACS

Conférence-concert du Gymnase-Sébastien
La conférence organisée par la section de Lille du Syndicat des tabacs a eu lieu hier, au Gymnase Sébastien, comme nous l'avions annoncé.

La réunion comprenait plus de 600 ouvriers et ouvrières. Au bureau avaient pris place MM. Louquet, président; Lecomte, secrétaire; et MM. Lecomte, vice-président, et les membres de la Commission.

Le citoyen Louquet a ouvert la séance en présentant à l'Assemblée le conférencier, le citoyen Lelorrain, bien connu par ses articles dans le *Journal* et par ses discours à la tribune.

Le citoyen Lelorrain a exposé les revendications du Syndicat des tabacs et a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

Après avoir exposé les revendications, le citoyen Lelorrain a appelé à tous les ouvriers de la section de Lille pour se grouper sous la bannière de la chambre syndicale.

C'est alors seulement que les revendications furent exposées. Elles sont les suivantes: augmentation de la prime de fin de carrière; réduction de la journée de travail; etc.

LE JUSTICIER

CÉCILE CASSOT

Il portait un habit de velours bleu brodé d'or et serré à la cambure de la taille d'une large broderie d'or; son jabot de dentelles étincelait comme un rayon de soleil, tant les pierres précieuses y étaient mêlées à profusion.

Elle se souvint que madame la duchesse de Lamoignon avait porté sur ce seigneur un jugement assez favorable, un jour qu'elle parut au dîner de Noyonville.

Elle s'avança vers le personnage, qui paraissait attendre quelqu'un.

— Monseigneur, dit-elle de sa voix douce, claire et bien timbrée, j'appartiens au service de la reine; deux mois qu'on m'a envoyée à Noyonville, et j'ai eu l'honneur de vous servir.

— C'est un grand honneur, dit-il, et je suis sûr que vous m'avez servi avec toute la perfection possible.

— Oui, monseigneur.

— Et ce cousin-là ne t'avait pas dit que le roi t'aimait depuis Fontenoy?

— Non, monseigneur.

— Le roi est un rusé coquin. Eh bien! tu es renseignée maintenant: Sa Majesté t'aime.

— Le roi en a trop à aimer, monseigneur, pour se souvenir de toi.

— Sa Majesté a bonne mémoire.

— Monseigneur, veuillez donner un bon conseil à votre servante: le bon Dieu vous en récompensera. On m'a enlevé de ma chambre sans la permission de la reine, qui ignore que je suis à cette heure indue dans ce salon.

— Tu me demandes un bon conseil. Dans quel sens le veux-tu? Si tu aimes la fortune, tu n'as qu'à attendre ici; tu es sûre de la tenir.

— La fortune au prix de mon honneur, jamais! murmura Arlette.

— Richelieu toisa la petite paysanne. — Ce n'est pas sûr, dit-il, que tu tiens là. Tu ne pourrais pas en faire un peu plus? Tu es unique à la cour. Patsamb! tu ressembles terriblement à ta cousine, Mlle de Chantilly!

— Vrai Dieu! je ne t'oublierais pas et ne suis nullement inquiet de toi; tu es la loi, elle te servira. Je te laisse, je vois la personne que j'attendais. Adieu, petite.

— Et Richelieu s'éloigna, laissant Arlette confondue, agitée.

— La raillait-il? Elle retourna s'asseoir dans son fauteuil.

— Elle retourna s'asseoir dans son fauteuil.

revenue à souper plus longtemps qu'elle ne le croyait.

— Que me veut le roi?

— Ne fais pas l'innocente! Il veut... Asses! interrompit Arlette indignée; je vous suis.

— Le roi te veut à la garde.

— Ah! ah! ah! le goût vient en mangeant, hein! Tu es perdue ton humilité! Tu me traites en valet!

— Et il se mit à rire, car le coquin ne se faisait jamais.

— Tu fais bien d'être ainsi; prends-le très haut avec le roi. Mme de Châteauroux, qui était maligne, s'est imposée en malmenant son royal maître. Tu me donnes la moitié du cadeau que Sa Majesté te réserve; c'est bien le moins, puisque c'est moi qui t'ai conduite au château.

Arlette avait envie de lui cracher au visage, tant le dégoût la suffoquait.

— Les mousquetaires réclamaient-ils, eux aussi, l'autre moitié pour prix de leur service?

— Les mousquetaires noirs n'en ont pas dans ces détails-là.

— C'est fort heureux. Maintenant, monsieur Le Bel, je vous prie de ne plus me tutoyer.

— Oh! je connais mon service, mademoiselle.

— Le misérable, le coquin! pensait la jeune fille.

— Il prit à sa ceinture une clef d'argent, ouvrit une porte, en écarta la portière cloisonnée et pria Arlette d'entrer.

— Jamais, s'écria la jeune fille d'une voix vibrante, obéissant dans son mépris hautain de vierge qu'elle était devant Louis XV.

— Puis soudain, comme prise de peur, elle ajouta: — Oh! non, sire, vous ne m'avez pas fait appeler pour m'outrager dans mon innocence. Dieu ne vous a pas donné ce droit.

— Louis roula ses gros yeux, amoncelés entre ses sourcils les plus de son front veiné.

— Je n'ai pas l'habitude d'entendre de pareilles hardesses, ni de les supporter. Approche!

— C'est impossible, sire. Si je vous obéissais, j'en mourrais.

— Que signifie un pareil langage? Approche, dit le roi avec violence.

— Non, sire, non! s'écria la jeune fille, je ne m'approche pas de vous. Vous êtes un homme méchant, et je n'ai pas l'habitude de vous servir.